

REPUBLIQUE POPULAIRE DU
DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET
DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

2103-4

DECRET N° 80/135/MJT/DGTFP/DFP.2103.

Retirant les dispositions de
l'arrêté n° 2430/MJT.SGFPT.DFP
du 14 Juin 1979 portant reclasse-
ment et nomination de Monsieur
EBISSET BOSSAMBO Henri, Contrô-
leur des IEM de 4° échelon.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT.

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.62 fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 59/23 du 30.1.1959 fixant les condi-
tions d'intégration des fonctionnaires dans les cadres de la Ré-
publique du Congo ;

(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7. 1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62
du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
la catégorie A ;

(/u le décret n° 59-11 du 24 Janvier 1959 fixant
le statut des cadres des Directeurs et Inspecteurs Principaux des
Postes et Télécommunications ;

(/u le décret n° 67/50 du 24.2.67 réglementant la
prise d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reclassements, reconstitutions de
carrière, notamment en son article premier ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant les
dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 79/155 du 4.4.1979 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u l'arrêté n° 2430/MJT-SGFPT-DFP du 14 Juin 1979
portant reclassement et nomination de Monsieur EBISSET-BOSSAMBO
Henri, Contrôleur des IEM de 4° échelon

(/u le décret n° 79-706 portant modification des
Membres du Conseil des Ministres ;
.../...

D.B.

D.C.F.

S.G.F.

D E C R E T :

ARTICLE 1er. - Est retiré l'arrêté n° 2430/MJT-SGFPT-DFE du 14 Juin 1979 portant reclassement et nomination de Monsieur EBISSET-BOSSAMBO Henri, Contrôleur des IEN de 4^e échelon.

ARTICLE 2. - En application des dispositions du décret n° 59-11 du 24 Janvier 1959 susvisé, Monsieur EBISSET-BOSSAMBO Henri, Contrôleur de 4^e échelon, indice 700 des cadres de la catégorie B, hiérarchie II des Postes et Télécommunications en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme de l'Institut National des Sciences Administratives délivré par la Direction Générale des Postes à Paris (France), est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I (Branche Administrative) et nommé au grade d'INSPECTEUR PRINCIPAL de 1^{er} échelon, indice 790 ACC = Néant.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 15 Mai 1978, date effective de la reprise du service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

BRAZZAVILLE, le 26 Mars 1980

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Information et
des Postes et Télécommunications

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Commandant Florent NISIBA.-

Le Ministre du Travail et de
la Justice

- H. L O P E S. -

- V. TAMBA-TAMBA.-

AMPLIATIONS :

JORPC
DGTFP-DFP
D.B.
D.C.F.
MI. PTT
INTERESSE
DOSSIER
OMPT

3
3
3
1
2
1
3
2